

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 octobre 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Soit : 7 membres

Total des voix : 9

**Double voix (cf statuts)*

Membres avec pouvoirs : Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Membres excusés : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon- donne pouvoir à Mr Rémi VIDOR), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

RENV A CA 19/10/2021 délibération 2 : Décision Modificatrice 1

Affiché le 29/10/2021

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération : Délibération 2 - DÉCISION MODIFICATIVE 1 (DM 1)

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative proposée ci- après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement de ligne à ligne), les insuffisances d'inscriptions lors de la préparation du budget primitif, les recettes connues de manière certaine.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur et si vous êtes d'accord, je vous propose :

- de valider la décision modificative 1

section de fonctionnement				
DÉPENSES			RECETTES	
<i>chap+articles</i>			<i>chap+articles</i>	
chap,11	<i>charges à caractère générales</i>			
6231	annonces insertions	-	1 000,00	
6238	divers	-	1 000,00	
6281	concours divers	-	1 000,00	
607	achats de marchandises	-	1 000,00	
chap,65	<i>charges diverses de gestion courante</i>			
658	charges diverses de gestion cour	4 000,00		
totaux			-	0

Affiché le 29/10/2021

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide la décision modificative 1

Résultat des votes

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A



Mme Anne GALLO

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20211018-211018_DEL02A-DE